

Ne pas reprocher aux autres...

FRS-Info

Dans leur premier rapport environnemental présenté au grand public, les CFF n'ont de mots assez élogieux pour vanter les «performances écologiques» du chemin de fer. Par la même occasion, ils attaquent les transports routiers privés par des arguments totalement infondés.

Sous-tendu d'un ton bleu fort élégant, le premier rapport environnemental des Chemins de fer fédéraux suisses SA (CFF) présenté au grand public est riche en renseignements. Le préambule a été rédigé et signé par les deux grands patrons de l'entreprise: Thierry Lalive d'Épinay, président du conseil d'administration, ainsi que Benedikt Weibel, président du directoire. À en croire ces deux personnalités, le rapport environnemental 1999 des CFF pose le premier jalon d'une information ouverte et complète sur les aspects de la protection de l'environnement. Un peu plus loin, le lecteur apprend sans trop s'étonner que le chemin de fer est le moyen de déplacement rapide le plus écologique qui soit et qu'aucun autre moyen de transport ne peut faire état d'une performance écologique meilleure que le train.

Ignorances inquiétantes

Sur une quarantaine de pages, le centre de protection de l'environnement des CFF, auteur de ce rapport environnemental, vante les réalisations écologiques des CFF SA en matière de transport de marchandises et de personnes ainsi que d'infrastructures. Le rapport se termine sur une série de données et de chiffres concernant la bilan écologique 1999. Disons-le d'emblée: il est légitime de faire publiquement état de ses prouesses et les CFF ont parfaitement le droit d'informer sur leurs succès et leurs efforts dans le domaine de la protection de l'environnement. D'ailleurs, le trafic routier privé, lui aussi, ne rechigne pas à faire connaître les énormes progrès écologiques qu'il réalise. En revanche, il est choquant de lire dans le chapitre introductif au rapport que la protection de l'environnement est entravée par la décentralisation de l'habitat et une pollution croissante, notamment due à la forte augmentation du trafic routier. Les auteurs de ce rapport vont même jusqu'à affirmer que le trafic routier, en constante augmentation, est le principal responsable de la pollution de l'air. Ces deux affirmations sont infondées et ne correspondent absolument pas à la réalité. Par contre, elles témoignent d'une ignorance inquiétante de la part des auteurs et des responsables de ce premier rapport environnemental publié par les CFF.

Émissions PM: un tiers provient du trafic ferroviaire

Dans l'attente d'un deuxième rapport environnemental des CFF, il nous paraît indispensable de rappeler quelques faits au centre de protection de l'environnement des CFF. Selon un rapport publié l'an passé par l'OFEFP, les émissions de polluants atmosphériques du trafic routier privé suisse seront tombées en 2020 à leur niveau de 1955, et même en-dessous. Cela bien que

les kilométrages de toutes les catégories de véhicules (sauf les cyclomoteurs) aient continuellement augmenté depuis 1950 et poursuivront vraisemblablement sur cette voie. Les milliards investis dans le développement technologique et le rendement sans cesse croissant des moteurs ont permis ce résultat phénoménal. Dans ce même rapport, l'OFEFP accuse le trafic routier privé d'être la principale source d'émissions de particules fines en suspension (PM10). Accusation infondée, comme le confirme une récente étude réalisée sur demande du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux (LFEM). Intitulée «Inventaire des émissions de particules fines primaires», cette étude relève que le trafic ferroviaire suisse a provoqué en 1995 environ un tiers (3'361 tonnes) de toutes les émissions PM10. Ainsi, les importants coûts externes en matière de santé publique qu'ont déterminés des prétendus experts de la Confédération doivent pour l'essentiel être mis sur le compte du trafic ferroviaire.

Traverses cancérigènes et immissions microbiennes

Si réellement on veut informer complètement et ouvertement sur les aspects de la protection de l'environnement, on ne doit pas omettre que les CFF ont, jusqu'en 1998, enduit les traverses des rails avec une huile minérale hautement toxique qui contient la substance cancérigène benzo(a)pyrène et la distille dans l'environnement. C'est pour cette raison que les CFF ont dû cesser de vendre les anciennes traverses à des particuliers et recommander à ceux qui en avaient acquis de ne pas les utiliser dans des locaux fermés, sur des places de jeu ou comme entourage dans des jardins potagers. Depuis 1998, les CFF utilisent certes un produit moins toxique, mais, à en croire les autorités, le risque d'effets cancérigènes n'est pas exclu pour autant.

Entre l'autoroute A1 et le centre fromager de la société Emmi Käse SA près de Kirchberg (BE), on peut voir depuis quelque temps le gros œuvre d'un tunnel long de 400 mètres qui aura coûté plusieurs millions. Cet ouvrage n'a pas été réalisé en rapport avec le trafic routier privé, mais bien à cause du nouveau tronçon CFF Mattstetten–Rothrist. Il est censé en premier lieu protéger la fromagerie contre les immissions microbiennes provenant des toilettes ouvertes des wagons ainsi que contre les vibrations provoquées par les trains. Ces immissions auraient en effet rendu impossible la production de fromage. Bien que les CFF et le département fédéral concerné se soient battus becs et ongles contre la construction de ce tunnel en portant cette affaire jusque devant le Tribunal fédéral, ils ont dû finalement s'avouer vaincus: la cour suprême du pays a en effet estimé que les germes, microorganismes du sol et autres moisissures propulsés en l'air par le passage des trains constituaient un risque accrue et inadmissible.

Objectif et complet

Dans l'intérêt de l'ensemble des transports et de leurs usagers, les représentants du trafic routier privé s'efforcent d'être objectifs et complets en présentant des faits et des chiffres. Il serait utile au dialogue entre les différents systèmes de transport que toutes les parties, donc aussi les CFF, s'en tiennent à ce principe. Et on ose espérer que les rectifications et remarques faites dans ce qui précède aideront les rédacteurs responsables à poser réellement un jalon d'une information ouverte et complète sur la protection de l'environnement. Compte tenu de la pollution des chemins de fer par des excréments, des particules fines et des vibrations, les partisans de ce moyen de transport feraient bien de se souvenir de cette sagesse populaire: «Ne pas reprocher aux autres ce qu'on fait soi-même.»